

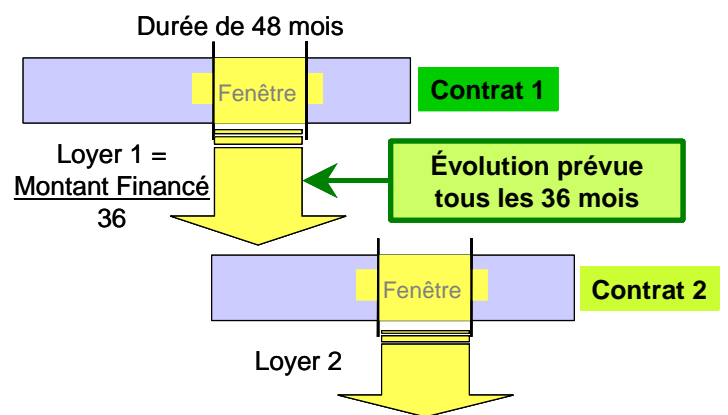


Pour maintenir continuellement les performances informatiques de votre entreprise, il est vivement conseillé de les faire évoluer tous les 3 ans. Le mode de financement le plus approprié que nous vous préconisons est la solution de location financière évolutive :

PACK EVOLUTION FRP2I

Principe :

- Evolution de vos équipements tous les 36 mois
- **Financement à coût 0 de vos équipements sur 36 mois d'utilisation** ⁽¹⁾
- **Loyer Mensuel = $\frac{\text{Montant Total Financé}}{36}$**
- Au bout de 36 mois, un nouveau contrat annulera et remplacera l'ancien contrat ⁽²⁾
- Le loyer du nouveau contrat sera calculé sur le même principe avec réajustement de l'inflation selon l'indice Syntec ⁽³⁾
- Si pas d'évolution à 36 mois, le contrat reste en place pour 12 mois supplémentaires, soit une durée total de 48 mois (36+12). Dans ce cas, le coût moyen annuel sera de 8.3% environ



Les avantages du PACK EVOLUTION FRP2I :

- ⇒ **Vous financez l'intégralité de votre projet** (matériels, logiciels, prestations) avec un **loyer unique** vous donnant ainsi une **visibilité parfaite** du coût réel
- ⇒ Vous conservez une **installation performante** grâce à la **souplesse d'évolution pour remplacer et faire évoluer vos équipements** sans attendre la fin du contrat et bénéficier ainsi :
 - Tous les 36 mois d'équipements neufs de dernière génération intégrant les progrès des nouvelles technologies et restant sous garantie constructeur
 - Des dernières versions logicielles et systèmes d'exploitation (Windows, Antivirus, Sauvegarde, Sécurité, Internet, Base de Données...)
- ⇒ **Vous diversifiez vos sources de financement**
- ⇒ **Vous préservez vos capacités d'emprunts et de trésorerie**
 - La location est comptabilisée comme une « *charge d'exploitation* » = budget de fonctionnement, contrairement à un financement classique (emprunt, crédit-bail ou fonds propres) où les loyers sont comptabilisés en endettement et en immobilisation Vos capacités d'emprunt vis à vis de vos banques locales restent donc intactes
 - Votre trésorerie est préservée

(1) Durée d'engagement de 16 trimestres - Loyers trimestriels par prélèvement automatique terme à échoir

(2) Sous réserve de l'accord du Comité d'Engagement de CORHOFI

(3) Y inclus la reprise des engagements financiers